

Un peu d'histoire

SOCIÉTÉ DES SECOURISTES FRANÇAIS



En 1892, un groupe d'hommes, animés d'un sens profond de "l'humain", fondait à Paris, une Société, qui, tirant de l'oubli un mot tombé en désuétude depuis fort longtemps, prenait le nom de **SOCIÉTÉ DES SECOURISTES FRANÇAIS**.

Ses statuts définissaient clairement les buts de leur action. Ils ne se contentaient pas de la seule bonne volonté et de moyens empiriques souvent dangereux.

Ils se singularisaient en instituant des cours dispensés par des médecins professeurs, destinés à répandre dans la population des connaissances propres à assurer la survie de malades ou de blessés, en attendant l'arrivée d'un médecin.

LE BÉNÉVOLAT IMPOSÉ À TOUS SES MEMBRES, RESTE SA RÈGLE D'OR.

Cette Société peut, de ce fait, se prévaloir du titre envié d'instigatrice en France du secourisme moderne.

Son action efficace lui valait d'être reconnue d'utilité publique par décret ministériel en date du 3 mars 1898.

Pendant le conflit de 14/18, les infirmiers, volontaires, étaient en première ligne sur les champs de bataille. En outre, ils organisaient le premier service de renseignements sur les disparus militaires et civils.

Au cours de la guerre de 39/45, ils payaient à nouveau un lourd tribut par le sacrifice de nombre de leurs membres.



Notre société faisait l'objet de remerciements officiels, et recevait maintes distinctions, dont la médaille de vermeil de la "Reconnaissance Française" était décernée le 13 juin 1919 et celle du "Mérite franco-britannique" en 1946.

A la fin de ces deux conflits, l'association était laminée, presque anéantie. C'est à cette période que l'on voit apparaître les premiers éléments féminins. Dans le silence et la dignité, petit à petit, les

effectifs se reconstituaient.

Ayant à cette époque élargi son champ d'action, elle prenait le nom de SOCIÉTÉ DES SECOURISTES FRANÇAIS INFIRMIERS VOLONTAIRES.

SERVIR



Le 12 décembre 1964 un protocole d'union avec le Service Sanitaire de France était consacré. Ainsi naissaient nos départements alsaciens.

Le 7 novembre 1972, un décret ministériel lui conférait le nom de **“FEDERATION DES SECOURISTES FRANCAIS CROIX BLANCHE”**.

C'est sous ce nom, qu'elle poursuit aujourd'hui ses activités, respectueuse de ses principes d'indépendance, de neutralité, de bénévolat, ignorant les publicités tapageuses, pauvres de moyens, peut-être, mais riche de son passé centenaire et de son idéal “SERVIR”.

Fidèle à son écusson mi-parti bleu, mi-parti rouge aux couleurs de la ville de Paris où elle fut fondée et portant en son centre une croix blanche, l'ensemble rappelant les couleurs de la France.

source : <http://www.croixblanche.org>